

ASSEMBLÉE NATIONALE

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES - (N° 889)

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par

Mme Lebon, Mme K/Bidi, M. Maillot, M. William, M. Rimane, M. Nadeau, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Castor, M. Brotherson, Mme Bourouaha, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Monnet, M. Peu, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.